

MINISTÈRE DU TRAVAIL

La Ministre

Paris, le - 5 SEP. 2017

Monsieur le Président,

Il est manifeste aujourd'hui que le fossé se creuse entre une France entreprenante, dynamique et bien formée et une France qualifiée souvent de « périphérique » qui reste en marge de l'emploi et finalement de la société. Une partie importante de nos concitoyens n'arrive tout simplement plus à accéder au travail.

Les insuffisances en matière de formation et les discriminations existant sur le marché du travail (origine, sexe, âge) se combinent avec des freins périphériques à l'emploi, c'est-à-dire à des difficultés non-professionnelles : logement, mobilité, illettrisme, garde d'enfants, santé, situation de handicap, etc.

Ces difficultés sont aggravées par les inégalités territoriales et les freins à la mobilité. Le risque existe d'un écart entre des métropoles hyper dynamiques où le chômage deviendrait résiduel avec des problèmes de recrutements pour les entreprises, et des quartiers périphériques qui continuerait à connaître le chômage de masse sans aucune perspective — parfois 40% chez les jeunes dans certains quartiers. Comment faire se rencontrer ces différents mondes qui trop souvent ne se croisent plus ? Comment recréer une mobilité sociale et employer, former, qualifier, insérer les publics les plus précaires dans le tissu économique ?

De ce point de vue, la révolution numérique porte en elle de formidables gisements de créativité et de croissance mais peut, en même temps, accélérer encore d'avantage le décrochage de nos concitoyens les plus éloignés des centres villes, les moins qualifiés, et les moins connectés.

Des politiques de l'emploi existent, comme l'insertion par l'activité économique (IAE) ou « l'accompagnement global », pour lever les freins multiples au retour à l'emploi. Des politiques sectorielles spécifiques existent notamment dans la politique de la ville, le logement, la mobilité, la santé, et peuvent concourir à cette lutte contre l'exclusion et à l'insertion sociale et professionnelle. Mais ces initiatives sont parfois cloisonnées. La juxtaposition des dispositifs, qui transforme l'action publique en une série de « mesures » comme autant de « produits » proposés à des « bénéficiaires ciblés » ne permet pas d'avoir une approche globale et cohérente. Sans doute faut-il dépasser ce cloisonnement et innover pour ne plus rester sur une logique : un problème, un public, un dispositif, et promouvoir des approches intégrées.

Monsieur Jean-Marc BORELLO Président du Groupe SOS 102C Rue Amelot 75011 Paris Il semble nécessaire de réinventer une approche plus transversale, centrée sur le parcours de chacun avec des marges de manœuvre pour que les acteurs adaptent et combinent les outils (accompagnement, tutorat, formations, aides à l'emploi, aides à la création d'entreprise, mobilité...) en fonction des besoins réels, avec pour conséquence de nouvelles formes d'évaluation quantitative et qualitative. Beaucoup d'innovations dans le secteur non marchand existent déjà sur le terrain, notamment de la part d'associations qui agissent auprès des personnes en situation de précarité ou de handicap, mais elles sont trop mal connues ou valorisées. Elles sont la preuve qu'opérer dans le secteur social n'exclut pas la recherche de l'efficience et de l'innovation. L'adaptabilité est d'ailleurs l'un des principes du service public. Il est nécessaire de créer un cadre propice à l'innovation sociale et à la transversalité entre les multiples acteurs, au service du parcours de chacun et en particulier de ceux qui sont aujourd'hui les plus exclus de l'accès au marché du travail.

L'objet de cette mission pourrait se résumer ainsi : en s'appuyant sur les initiatives des multiples acteurs locaux, comment sortir de la fragmentation des dispositifs d'aide et accompagner réellement vers l'emploi ceux qui en ont besoin? Quelles propositions systémiques pour mobiliser les acteurs de l'insertion autour de solutions innovantes? Quelles politiques réellement inclusives pour l'ensemble des publics exclus présent sur le territoire national ?

Pour formuler des propositions concrètes et opérationnelles, la mission bénéficiera de l'appui d'un inspecteur des affaires sociales, et s'appuiera sur l'expertise de la DGEFP, de la DAJ, de Pôle Emploi et des missions locales. La levée des freins à l'emploi dépendant de nombreuses politiques sectorielles, vous prendrez l'attache des ministères et administrations concernés. Certaines formes d'exclusion pouvant être spécifiques aux départements et régions d'outre-mer, la mission procédera à des consultations pour en tenir compte dans ses travaux.

Elle travaillera en lien avec le ministère de la Cohésion des territoires sur deux dimensions en particulier : la prise en compte de la situation des territoires ruraux et urbains fragiles dont les quartiers prioritaires de la politique de la ville et l'identification et le développement de dispositifs intégrés mêlant actions en faveur de l'emploi et du logement à l'attention des publics les plus précaires et des réfugiés statutaires.

Elle rencontrera et mobilisera aussi les collectivités territoriales, les entrepreneurs sociaux, l'ensemble du réseau associatif agissant dans ce domaine, le défenseur des droits et les *startups* du champ social. Elle pourra réunir un groupe de personnalités qualifiées de ces secteurs afin d'échanger sur les propositions qui auront émergé des consultations.

La mission pourra, le cas échéant, établir une analyse comparative des meilleures pratiques à l'étranger au service de la lutte contre les exclusions du marché du travail, notamment en s'appuyant sur les conseillers pour les affaires sociales en poste à l'étranger.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Muriel PENICAUD